



Dossier de prise en considération

Politique Espaces Naturels Sensibles

du département de l'Isère

Lac des Clots (ou Lac Lovitel) (commune de Mizoën)



Lac des Clots (R. Beck - FRAPNA-Isère)

Réalisé par l'Agence pour la Valorisation des Espaces Naturels Isérois Remarquables
pour le compte du Conseil Général de l'Isère

Décembre 2000



Table des matières

Préambule	2
1 Description	3
1.1 Présentation du site	3
1.1.1 Situation et description du site.....	3
Figure 1 : Carte de situation du lac des Clots	3
1.1.2 Principaux acteurs locaux	3
Figure 2 : Carte du Lac des Clots	4
1.1.3 Contexte réglementaire et inventaires (Cf. figure 2).....	5
Extrait du rapport de présentation du Plan d'Occupation des Sols (1989) Lac des clots (Mizoën) :	5
1.1.4 Statut foncier (Cf. figure 3).....	5
1.1.5 Divers.....	5
1.2 Patrimoine naturel	6
1.2.1 Aspect fonctionnel	6
Figure 3 : Plan parcellaire du Lac des Clots (ou lac de Lovitel)	7
1.2.2 Milieux naturels	8
1.2.3 Flore.....	9
1.2.4 Faune.....	9
1.2.5 Qualité paysagère.....	10
1.2.6 Gestion du site	10
1.3 Inventaire des usages et analyse de l'état du site	10
1.3.1 Usages.....	10
1.3.2 Aménagements et menaces	10
1.3.3 Tendance évolutive	11
2 Synthèse de l'évaluation	11
3 Perspectives et préconisations	12
4 Bibliographie et personnes ressources	12
4.1 Bibliographie	12
4.2 Liste des personnes contactées dans le cadre de cette étude	13
5 Annexes	14
Annexe A : Expertise botanique sur « la boutasse des Clots » (Commune de Mizoën). Pierre Salomez. Parc national des Ecrins.	15

Préambule

Le dossier de prise en considération du Lac des Clots s'inscrit dans le cadre de l'action "Zones humides du sud Isère". Cette action vient en prolongement du "Programme Zones humides" engagé par le département de l'Isère depuis plusieurs années avec l'aide d'AVENIR et ayant conduit à l'inventaire de 150 zones humides sur l'ensemble du département.

La réalisation des dossiers de prise en considération de plusieurs zones humides du sud Isère doit :

- permettre de parfaire les connaissances dans une partie du département moins connue que d'autres (Ile Crémieu, Grésivaudan, Chartreuse),
- permettre au Conseil Général de l'Isère de se positionner sur ces sites dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles,
- alimenter une partie des connaissances nécessaires à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Drac et de la Romanche.

Ce dossier a été réalisé par

Arnaud BURAY
dans le cadre de la Maîtrise de biologie cellulaire et physiologie
(Université de Grenoble)

sous la direction de Bruno VEILLET et Roger MARCIAU (AVENIR)

avec la participation de

Stéphanie BEAUSSIER
dans le cadre du DESS Ingénierie des Hydrosystèmes Continentaux en Europe
(Université de Tours)

Mise en forme cartographique
Laurent Poulin (AVENIR)

1 Description

1.1 Présentation du site

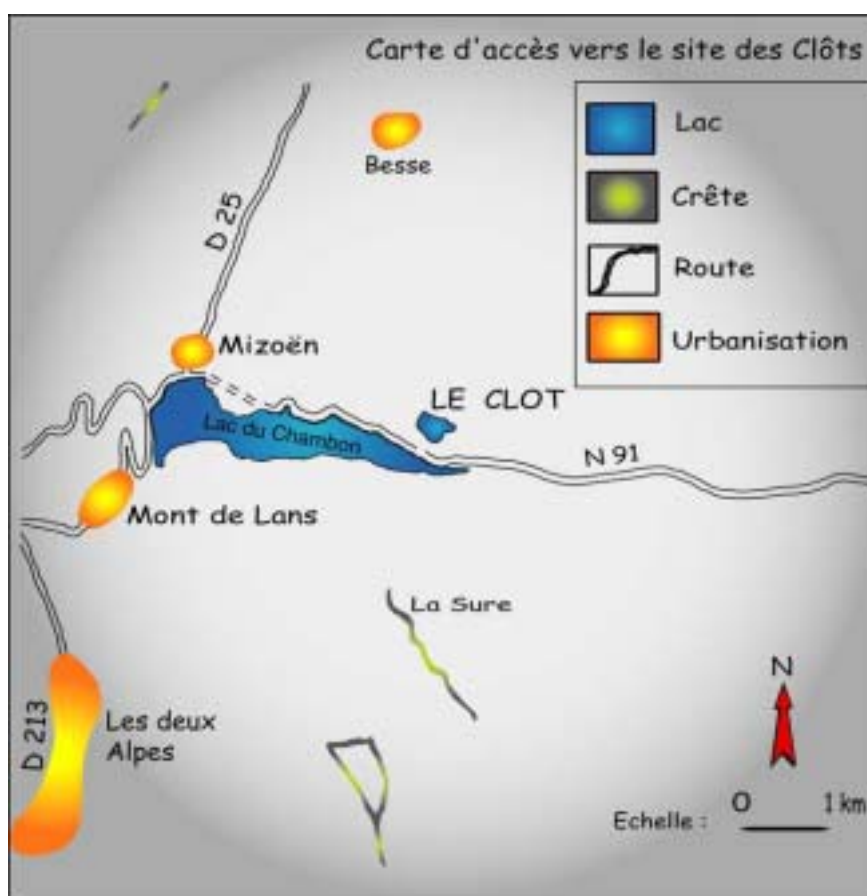
1.1.1 Situation et description du site

Le site des Clots se situe sur la commune de Mizoën dans la zone périphérique du Parc National des Ecrins.

Le lac bénéficie de plusieurs appellations : Lac des Clots, Lac Lovitel, Etang de Lovitel. Sa superficie approximative est de 0,4 ha et il se trouve à une altitude de 1420 m au cœur de la dépression du Lovitel et sur un balcon dominant l'extrémité amont du lac du Chambon d'environ 400 m. Son bassin versant très réduit est exposé au sud.

Au niveau géologique le lac se situe à la limite de 2 formations différentes : des roches cristallines au sud et calcaires au nord.

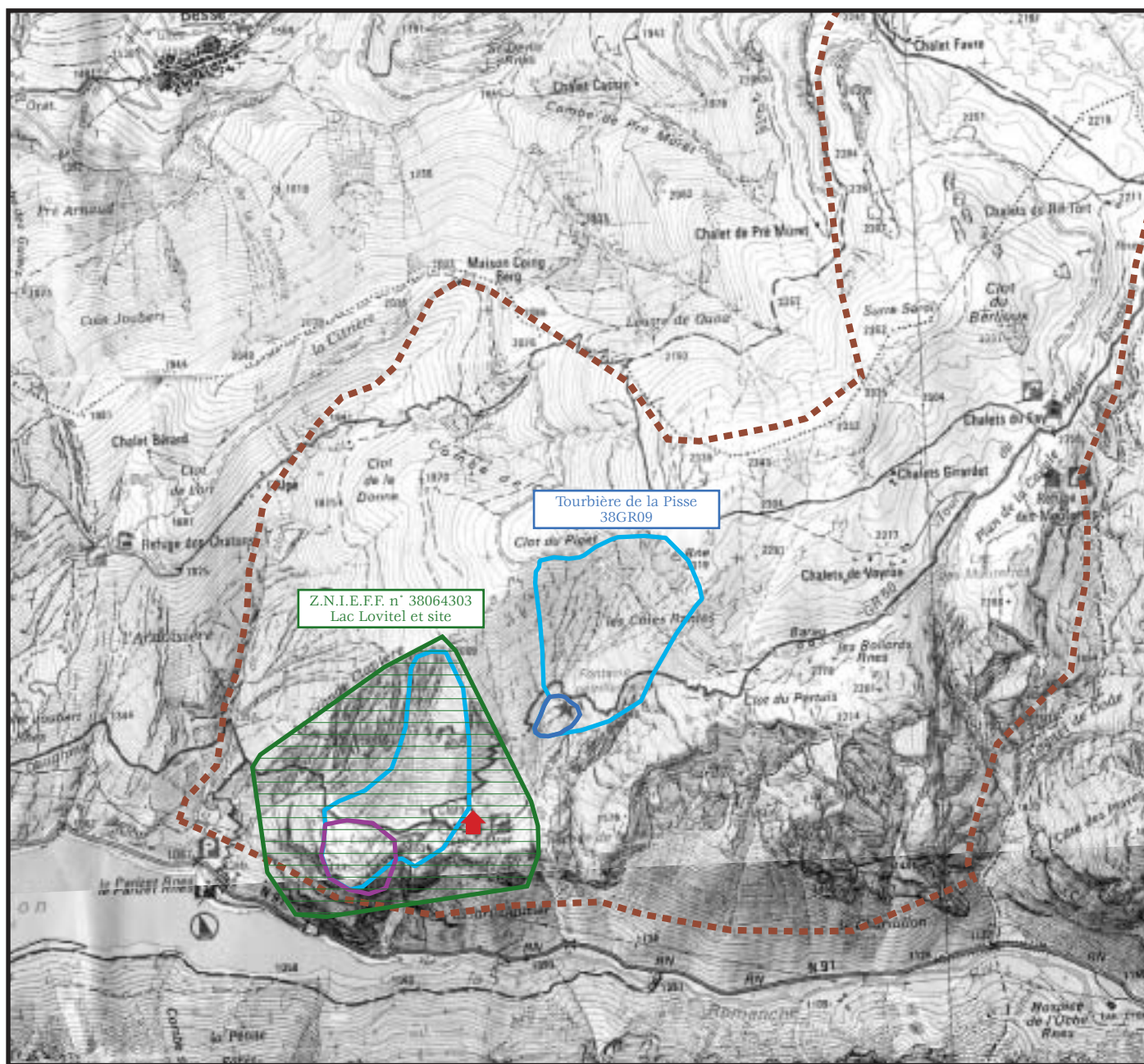
Figure 1 : Carte de situation du lac des Clots










1.1.2 Principaux acteurs locaux

Le site des Clots est géré par Lemparis, hôtel/restaurant en S.A.R.L. (code A.P.E. 551). On trouve également sur la partie haute du site un gîte d'étape et de séjour entretenu et occupé par un couple de salariés de la société. De plus, Lemparis assure l'entretien du parcours d'interprétation nature mis en place par la commune de Mizöen en collaboration avec le Parc National des Ecrins.

Dossier de prise en considération
 Lac des Clots (Commune de Mizoën)
 Figure n° 2, (AVENIR 2000)



-  Limite de la zone d'étude
-  Bassin d'alimentation
-  Tourbière
-  Périmètre de Z.N.I.E.F.F.

-  Périmètre partiel Natura 2000 (site I15)
Projet de zonage non retenu
-  Site Classé du Plateau d'Emparis
-  Refuge "Les Clots"



1.1.3 Contexte réglementaire et inventaires (Cf. figure 2)

Le site des Clots (dont le lac), est inclus dans le périmètre du site classé du Plateau d'Emparis (Décret du 10/09/1991) lui-même retenu comme site Natura 2000 sous l'appellation « Marais à Laîche bicolore, prairies et habitats rocheux des vallons du Ferrand et du plateau d'Emparis » (Site i15).

Le site est par ailleurs inscrit à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de catégorie 1 (Z.N.I.E.F.F.¹, 1 n° 3806 4303 Lac Lovitel et site). Il est décrit comme « *petite dépression alimentée au printemps par un torrent divagant. Nombreuses espèces végétales en limite altitudinale supérieure de répartition (1420m), dont 2 espèces rares dans le département de l'Isère. Grand intérêt pour les reptiles et amphibiens : 7 espèces au total. Station la plus haute en altitude pour la reproduction du Crapaud alyte en isère.* »

Le site des Clots, excepté l'étang, se trouve en réserve de chasse gérée par le service départemental de la garderie de l'Office National de la Chasse situé à Vizille.

Extrait du rapport de présentation du Plan d'Occupation des Sols (1989)

Lac des clots (Mizoën) :

« En ce qui concerne le hameau du Clot, son aménagement pourrait permettre l'accueil de 300 personnes environ. Il était question d'un village de vacances – centre de loisirs pour renforcer le mouvement de la demande touristique. La totalité des alpages a été portée en zone agricole, avec possibilités de réaliser les équipements nécessaires à l'activité pastorale et à la pratique de la randonnée.

NC : zone de richesses naturelles à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol.

ND : zone naturelle à protéger en raison, d'une part de l'existence de risques naturels, d'autre part de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique ou écologique. »

1.1.4 Statut foncier (Cf. figure 3)

Le lac des Clots et la zone humide périphérique sont situés sur des parcelles privées.

1.1.5 Divers

Le site des Clots compte un hameau en ruine à l'architecture typique de l'Oisans et de sa vie montagnarde du siècle passé. La valeur historique et culturelle est très importante. Les habitants de Mizoën sont très attachés à ce site historique et culturel de la commune. Plusieurs habitants restaurent ces vieux chalets pour une utilisation privée et pour rendre à la localité sa valeur patrimoniale. Un gîte d'étape a été installé près du hameau afin que les randonneurs puissent s'arrêter

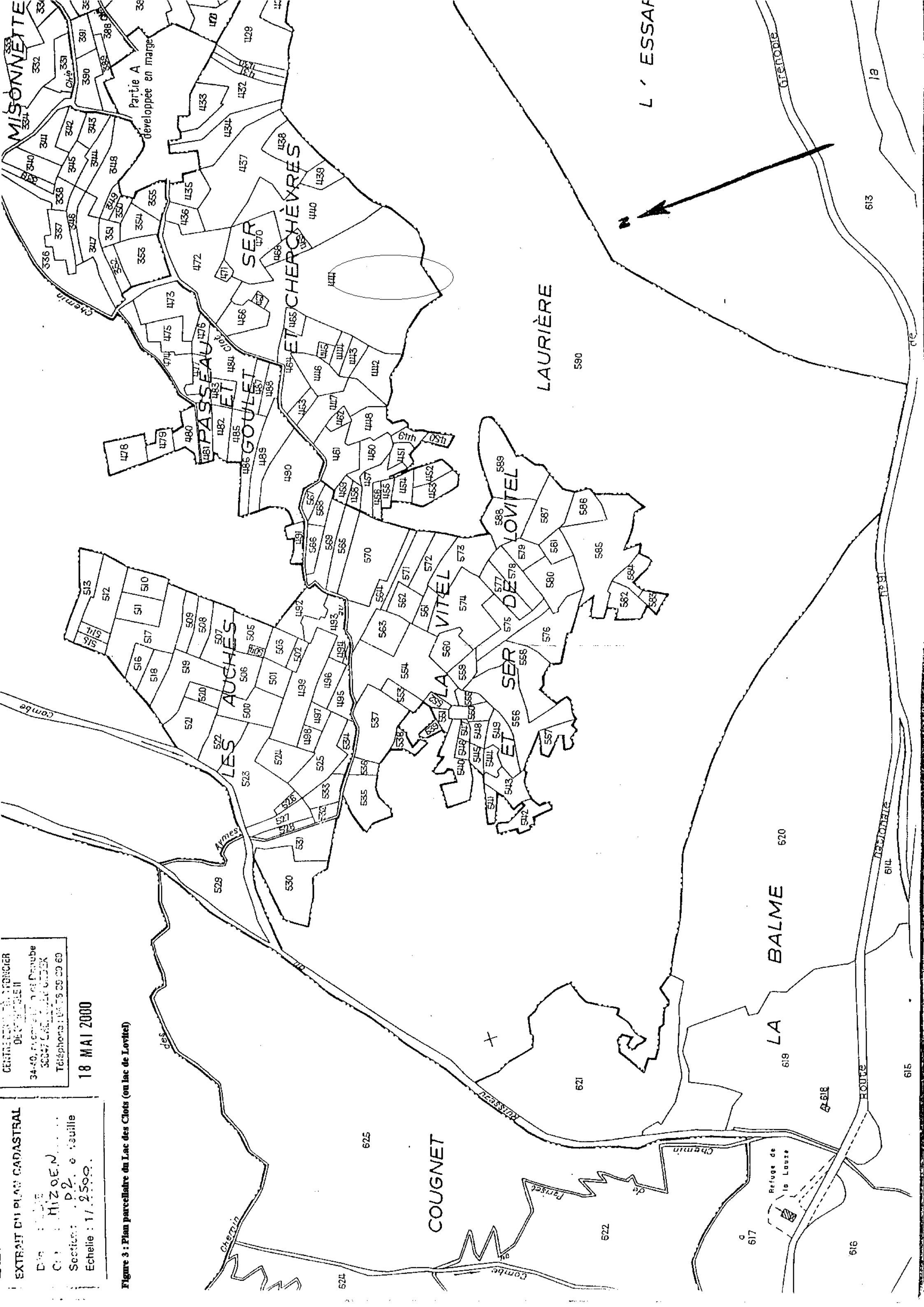
¹ Le Ministère de l'environnement a engagé la réactualisation complète de l'inventaire Z.N.I.E.F.F. afin de définir de nouvelles zones et de nouvelles enveloppes. En Rhône-Alpes il a confié la coordination de ce travail au Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels. Le conservatoire Botanique National Alpin est chargé plus spécifiquement de la réactualisation des données sur le Lac des Clots.

pour se restaurer tout en profitant de l'intérêt historique, écologique et paysager du lieu. De plus, un projet en cours vise la restauration d'une maison du terroir en un musée rassemblant les souvenirs de la vie en montagne.

1.2 Patrimoine naturel

1.2.1 Aspect fonctionnel

Le site des Clots est constitué d'une dépression fermée, alimentée au printemps par un torrent divaguant et se vidant par évaporation et peut être par infiltrations. On note un assèchement estival progressif du lac en marais, idéal pour le développement des amphibiens puisque le lac se trouve dépourvu de poissons, prédateurs des amphibiens.



CENTRE D'ÉVALUATION FONCIER
 DE COGNAC
 34-40, Place de la République
 33047 COGNAC CEDEX
 Téléphone : 05 59 09 00 60

18 MAI 2000

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
 Date : 18 MAI 2000
 Cote : MIZOEN
 Section : P.2. e feuille
 Echelle : 1/2500.

Figure 3 : Plan parcellaire du Lac des Clots (ou lac de Lovitel)

1.2.2 Milieux naturels

D'après l'inventaire des groupements végétaux effectué le 05/07/2000 par Pierre Salomez (Cf. Annexe A)

Le milieu naturel du lac du Lovitel est l'une des rares zones humides d'altitude de la région de la haute Romanche. La qualité écologique du milieu est remarquable, renforcée par la proximité du plateau d'Emparis et de la tourbière de la Pisse.

On observe, dans la zone et ses abords immédiats, une succession de groupements végétaux intéressants développés selon le gradient d'humidité suivant :

Gr. de végétaux { Groupement des zones mi-sèches (*Loto maritimi* – *Mesobromenion erecti*)^{2,3}.
Groupement des zones humides (*Potentillon anserinae*).
Groupement à Laïche ou cariçaie (*Caricetum elatae*).
Groupement à végétation immergée de la famille des Characées (*Charion fragilis*)³.
Groupement à Potamot luisant (*Potamogeton lucens*) et Prêle des eaux courantes aquatiques (*Equisetum fluviatile*).
Groupement à saule ou saulaie buissonnante marécageuse (*Salicion cinerae*) aux abords de l'étang.

On observe, dans la zone sèche autour de la dépression, les groupements végétaux suivants :

Groupement de pelouse «steppique»
Groupement de végétation des dalles siliceuses de montagnes à scléranthe et joubarbe (*Sclerantho* – *Sempervivetum arachnoidei*).
Groupement des parois siliceuses à asplenium (*Asplenienion adianti* – *nigro* – *ceterach*).
Groupement de buissons xérothermophiles à Epine-vinette (*Berberidion vulgaris*).

² Les noms entre parenthèses désignent les associations phytosociologiques basées sur le nom d'une espèce végétale représentative, exemple : *Potentillon anserinae* ↓ Ansérine (*Potentilla anserina*), *Loto maritimi* ↓ Lotier maritime (*Lotus maritimus*).

³ Ces groupements sont inscrits dans la Directive Habitats comme étant d'intérêt communautaire (Directive 92/43 CEE du 21/05/1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage en Europe).

1.2.3 Flore

Plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale sont présentes sur le site :

Au niveau de la zone inondable, nous avons relevé la présence de l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) et du Pigamon simple (*Thalictrum simplex*), plantes qui bénéficient toutes deux d'une mesure de protection à l'échelon régional.

Au niveau de la zone sèche, on note un grand nombre d'orpins (*Sedum*) et de joubarbes (*Sempervivum*), ainsi que des plantes-hôtes de l'Apollon (*Parnassius apollo*), un papillon protégé à l'échelon national.

1.2.4 Faune

Observations faunistiques personnelles* effectuées durant le mois de juillet 2000 et collecte d'informations auprès des acteurs locaux :

Espèces animales à forte valeur patrimoniale		Statut de protection et d'intérêt	
Nom français	Nom latin	Protection nationale	Directives et conventions
Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	art.1 (22/07/93)	92/43/CEE
Coronelle lisse jaune	<i>Coronella austriaca</i>	art.1 (22/07/93)	92/43/CEE
Couleuvre à collier*	<i>Natrix Natrix</i>	art.1 (22/07/93)	92/43/CEE a II et IV H et a II cB
Grenouille rousse*	<i>Rana temporaria</i>	art.3 (22/07/93)	
l'Apollon*	<i>Parnassius apollo</i>	art.1 (22/07/93)	92/43/CEE
Leste dryade*	<i>Lestes dryas</i>		v Lr N/R/D
Sympetrum noir*	<i>Sympetrum danae</i>		r Lr N/R et v LR D
Sympetrum jaune*	<i>Sympetrum flaveolum</i>		r Lr N/R/D

Légende : a – annexe, H – Directive Habitat, cB – convention de Bern, cW – convention de Washington
Lr – Liste rouge, Vu/r – Vulnérable/rare, N/R/D – Nat/Rég/Dép.

La diversité en insectes est manifeste (libellules, papillons, criquets et sauterelles, coléoptères) sans que nous disposions d'un inventaire complet.

Au niveau ornithologique, le Faucon crécerelle a choisi les falaises dominant le site pour établir la nidification, alors que l'Aigle royal a établi son aire sur les falaises faisant face au site. De plus, les gardes de l'Office National de la Chasse signalent la présence de la Perdrix bartavelle.

La richesse et la diversité des espèces présentes confèrent au site un intérêt herpétologique et entomologique certain. C'est un argument important qui confirme la qualité du milieu, donc la nécessité de le préserver.

1.2.5 Qualité paysagère

Le site des Clots borde les crêtes surplombant le barrage du Chambon, au pied de la Grande Clapière et face à la Grande Sure. Au loin se profilent les grands sommets de l'Oisans (Meije, Jandri). C'est un point de vue très attractif pour les randonneurs à la journée dans un cadre plutôt familial.

1.2.6 Gestion du site

La gestion du site est assurée par Lemparis, tant au niveau du sentier nature que du hameau des Clots où se situe le gîte.

Ce sont les gardes de l'O.N.C. qui assurent le respect de la réserve de chasse.

1.3 Inventaire des usages et analyse de l'état du site

1.3.1 Usages

Le lac sert d'abreuvoir à quelques chevaux appartenant aux habitants de Mizöen et à une dizaine de vaches non gardées établies ici pendant la belle saison (juin - octobre) et soumises à un pacage naturel. D'autre part, des troupeaux d'ovins se déplaçant vers le plateau d'Emparis, séjournent plus ou moins longtemps sur le site, selon les années. Il n'a pas été observé de signe de surpâturage sur la prairie.

1.3.2 Aménagements et menaces

Il y a quelques années, la mairie de Mizoën souhaitait aménager un lac de plaisance, au niveau de la dépression du Lovitel, en dérivant les eaux à partir de la cascade qui domine le site. Sur les conseils du Parc National des Ecrins, un projet plus respectueux du milieu naturel a été retenu.

Les aménagements actuels comprennent :

- 4 Un sentier nature, ponctué par des panneaux d'informations qui illustrent la formation géologique de la vallée, les espèces présentes dans l'étang, l'histoire du site.
- 4 Une traverse en bois qui parcourt la zone humide
- 4 Un musée du patrimoine historique.

Enfin, une variante du G.R. 54 a été mise en place pour faciliter l'accès au site.

Ces aménagements appréciés des promeneurs souffrent cependant d'une dégradation naturelle et la traverse mériterait d'être stabilisée afin de restaurer la structure dont certains axes de soutien se sont enfoncés. Les panneaux d'informations qui présentent le site et ses habitants pourraient être complétés par une approche fonctionnelle des écosystèmes, une sensibilisation à la fragilité de ces milieux et la nécessité de leur conservation.

D'autre part, les renseignements obtenus auprès des acteurs locaux, attestent une volonté de valorisation du hameau sur le modèle d'un bourg pastoral à l'ancienne. Cependant, cette tendance reste à confirmer puisque le maire de Mizöen est également intéressé par la construction d'un site touristique familial d'altitude, qui n'a pu aboutir jusqu'alors (Cf. annexe A).

Il n'existe pas de menaces apparentes liées à la fréquentation. Celle-ci n'est pas très importante, plutôt journalière et saisonnière et constituée de promeneurs globalement respectueux de l'environnement (observations du 3 et 5 juillet 2000). Cependant, le hameau est menacé par l'abandon progressif des zones de montagnes (1 couple seulement vit à travers l'activité du gîte).

L'eutrophisation du milieu aquatique par l'apport quotidien de matières organiques d'origine bovine est à surveiller, de même que la dégradation d'une des rives du marais par le piétinement important des animaux utilisant le Lovitel comme abreuvoir.

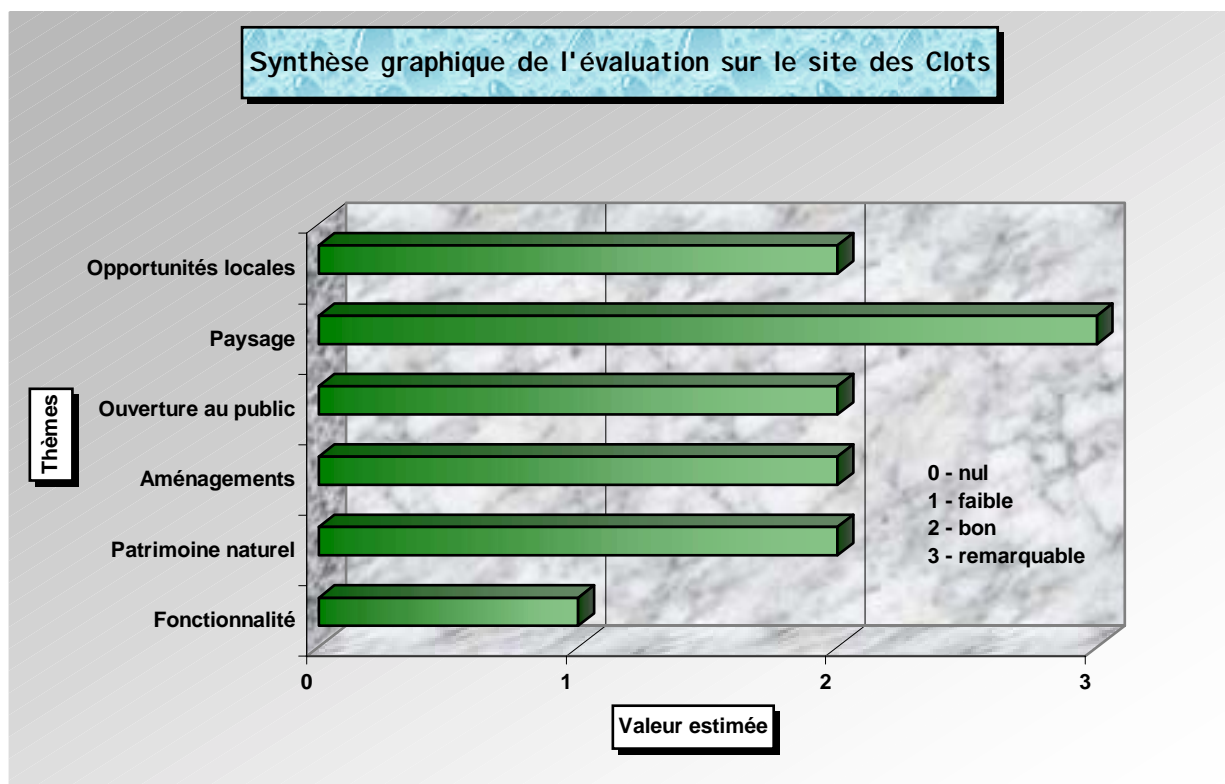
1.3.3 Tendence évolutive

Depuis les études menées en 1985, les espèces à forte valeur patrimoniale se sont maintenues ou ont progressé (*Ophioglossum vulgatum*). Les groupements végétaux aquatiques ont gagné sur les zones d'eau libre. Cette évolution favorable du site est à mettre au crédit des mesures de préservation.

On note également une évolution positive pour *Charion fragilis* sur le fond du lac et du groupe à *Potamogeton lucens* près de la surface.

Cette évolution traduit une eutrophisation du milieu aquatique corrélée à un fort accroissement de la masse végétale. Il est judicieux de surveiller et limiter les apports organiques animaux et humains au milieu aquatique.

2 Synthèse de l'évaluation



3 Perspectives et préconisations

Ce site, par sa situation géographique et la qualité du milieu, mérite une conservation des habitats sans nécessiter de modifications profondes ou de travaux de restauration importants. Cependant, afin d'éviter une dégradation des conditions écologiques dans le futur, il apparaît important de limiter l'accès des élevages sur le site, en mettant en place un abreuvoir suffisamment distant et alimenté par la rivière de la Pisse (par exemple). Il serait également intéressant de dégager et creuser une partie du marais de façon à recréer une zone d'eau libre limitant l'appauvrissement des eaux en termes physico-chimiques, sans pour autant remettre en cause l'assèchement estival.

Enfin, une remise en état de la signalétique et du sentier de découverte est souhaitable. Une information complémentaire sur l'écologie et la conservation des milieux naturels de montagne est recommandée.

BILAN : Intégration aux ENS

- Aucune
- Site communal
- Site départemental

4 Bibliographie et personnes ressources

4.1 Bibliographie

- ³ **Collectif** : *Plateau d'Emparis et abords immédiats - « Etude préliminaire à la protection du site »*. D.D.A. / C.E.P.N.A.
- ³ **Collectif** : *Massif des Grandes Rousses et plateau d'Emparis - « un patrimoine à protéger et à valoriser »*. D.R.A.E. / S.I.V.O.M. / C.E.M.A.G.R.E.F.
- ³ **Collectif, 2000** : *Inventaire des tourbières de la région Rhône-Alpes. Département de l'Isère*. C.R.E.N. A.V.E.N.I.R.
- ³ **Coquillart H. & Richard D., 1991** : *Inventaire National des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : Z.N.I.E.F.F. Rhône-Alpes*. Département de l'Isère. Région Rhône-Alpes. Ministère de l'Environnement.
- ³ **Decourt A., 1982** : *Inventaire des amphibiens et reptiles de l'Oisans (zone périphérique du Parc National des Ecrins)*. Contrat n° 38/ 82. Parc National des Ecrins.
- ³ **Deliry C., 2000** : *Catalogue des sites odonatologiques remarquables de l'Isère et contribution à la réflexion sur les Z.N.I.E.F.F. en Rhône-Alpes*. G.R.P.L.S. avec le concours de la D.I.R.E.N., du C.R.E.N., du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de l'Union Européenne. 101 p.
- ³ **Salomez P., 2000** : *Expertise botanique de la Boutasse des Clots*. Parc National des Ecrins. 2 p.

³ **Tron F., 1995 :** *Reptiles et Amphibiens du Parc National des Ecrins. Bilan des inventaires 1976 – 1995.* Parc National des Ecrins. 61 p.

4.2 Liste des personnes contactées dans le cadre de cette étude

³ M. JOUANNY, maire de la commune de Mizöen.

³ M. RIVOIRON, société Lemparis – gestionnaire du site.

³ Pierre SALOMEZ, scientifique – Parc National des Ecrins.

³ M. COURSIER et M. BRIAUDET, techniciens – Parc National des Ecrins. secteur de l’Oisans.

³ M. VENERA, éleveur sur le site.

³ M. le gérant du gîte des Clots.

³ Robert BECK et Edmond HUE – F.R.A.P.N.A.

³ M^{me} HACQUES – D.I.R.E.N.

5 Annexes

Annexe A : Expertise botanique sur « la boutasse des Clots » (Commune de Mizoën). Pierre Salomez. Parc national des Ecrins.

Expertise botanique sur la « boutasse des Clots » (commune de Mizoën)

Originalité du site :

- Appartenance à un site Natura 2000
- La « boutasse » des clots est un lac qui s'assèche à l'automne (d'où impossibilité d'y mettre du poisson, d'où grand intérêt pour les invertébrés).
- Très fort contraste entre cette « zone humide » et un environnement à tendance « steppique » au sens que les phytosociologues français donnent à ce mot.
- Altitude du lac : 1 420 m au milieu d'un bassin versant très réduit et très peu enneigé (exposition Sud, altitude maxi. 2 010 m) sur substrat calcaire et marneux.
- Pâturage Bovin dans la zone humide
- Présence d'un sentier de découverte créé à l'initiative du Parc national des Écrins et de la commune de Mizoën.

A – Inventaire des groupements végétaux vus le 5/07/2000

1 – dans la zone inondable et ses abords immédiats

V11 1	Loto maritimi – Mesobromenion erecti	10 %
T32 3	Potentillon anserinae	15 %
W32 1	Caricetum elatae	20 %
X22	Charion fragilis	40 %
X24.3	gr. à Potamogeton lucens et Equisetum fluviatile	40 %
U31 1	Salicion cinerae	15 %

2 – dans la zone sèche autour de la dépression

S12	pelouse « steppique »	50 %
Y21 2	Sclerantho – Sempervivetum arachnoidei	40 %
Y11 22	Asplenienion adianfi - nigro – ceterach	5 %
Y31 11	Berberidion vulgaris	5 %

B – Quelques espèces à forte valeur patrimoniale

1 – dans la zone inondable

- Ophioglossum vulgatum Protection Rhône-Alpes
- Thalictrum simplex Protection Rhône-Alpes

2 – dans la zone sèche

- Nombreux Sedum et Sempervivum, plantes-hôtes de Parnassius apollo.

C – Bilan de l'évolution depuis 1985

- Depuis notre visite du 24 juillet 1985, les espèces à forte valeur patrimoniale se sont maintenues ou ont progressé (Ophioglossum vulgatum).
- Les groupements végétaux aquatiques ont fortement progressé au détriment de l'eau libre :

- Charion fragilis sur le fond du lac
- Gr. à Potamogeton lucens près de la surface.

Ces deux groupements traduisent une forte eutrophisation du milieu, en relation avec un accroissement considérable de la phytomasse.

D - Conclusion

- Un milieu d'une richesse exceptionnelle, mais en équilibre précaire.
- Il serait intéressant de refaire les analyses d'eau faites dans les années 1980.
- Des aménagements légers compatibles avec la vocation du site ne doivent pas être exclus a priori :
 - curage d'une partie du lac
 - apport d'eau en provenance de la cascade de la Pisse, à condition que cet apport soit modulable et ne remette pas en question l'assèchement total en fin de saison.

- Rénovation du sentier de découverte